

**Zeitschrift:** NIKE-Bulletin  
**Herausgeber:** Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe  
**Band:** 32 (2017)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Patrimoine culturel et cohésion sociale  
**Autor:** Leimgruber, Walter  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-781057>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Patrimoine culturel et cohésion sociale

Par Walter Leimgruber

*D'après la Convention de Faro, la participation culturelle est un droit qui revient à tous et débattre du patrimoine nécessite une base démocratique. De par son ton et ses exigences, la Convention se distingue de beaucoup d'autres déclarations sur le sujet. La plupart d'entre elles portent en effet sur le bien culturel lui-même, sur la sauvegarde d'un patrimoine culturel matériel ou le soin à apporter à un patrimoine immatériel. Les êtres humains y apparaissent davantage comme des éléments passifs que comme des participants actifs et créatifs.*

*D'après la Convention de Faro, la participation culturelle est un droit qui revient à tous. Une forme de cette participation culturelle a lieu, par exemple, aux Journées européennes du patrimoine. Les images des pages 4-17 représentent des impressions des Journées du patrimoine 2017 à Bâle.*

**O**n relève souvent dans les déclarations une perspective statique et déterministe. Statique, parce que d'ordinaire le patrimoine culturel est vu comme quelque chose d'acquis, qu'il s'agit de préserver. Le caractère vivant et évolutif de ce qui est transmis apparaît peu. Déterministe, parce qu'un groupe particulier est associé à un bien culturel déterminé. La politique de l'Unesco en matière de patrimoine culturel, notamment, est focalisée sur les cultures liées aux groupes humains, par exemple aux groupes ethniques, qui se caractérisent par leur continuité, leur localisation et une tradition ininterrompue.

Or, ces conventions négligent des éléments essentiels du patrimoine culturel. Parmi ceux-ci, il convient de mentionner son caractère évolutif, sa transmission, les mutations du sens, les négociations et les conflits dont il fait l'objet ainsi que le pouvoir.

**Le caractère évolutif**, car tout héritage culturel se transforme, parfois petit à petit, parfois rapidement. La question est alors de savoir quelle est la «véritable forme» à conserver. **La transmission**, car le groupe qui entretient un patrimoine culturel n'est pas si déterminé qu'on le pense d'habitude. Il peut se diviser, sa composition peut changer. Les formes culturelles peuvent elles aussi migrer, être reprises et réutilisées par d'autres groupes.

**Les mutations du sens**, car la signification du patrimoine culturel peut changer du tout au tout avec le temps, soit que le sens d'origine se perde ou s'obscurcisse, soit que de nouvelles interprétations remplacent les anciennes. **Les négociations**, car le patrimoine culturel ne se transmet pas «tout simplement» d'une génération à l'autre. Déterminer ce qui sera transmis, et de quelle façon, relève d'un processus de négociation dont le résultat est loin d'être connu d'avance.

Habituellement, ce processus s'accompagne de débats et de **conflits**. En effet, qui décrète ce qui doit être reconnu comme patrimoine culturel et ce qui ne le sera pas?

Il s'agit ici d'abord d'une question de **pouvoir**. Ceux qui dominent la société conditionnent aussi le regard porté sur le patrimoine culturel.

#### **Qui s'exprime, et sur quoi?**

C'est ici que la Convention de Faro entre en jeu. Elle met l'accent sur le processus de légitimation démocratique. Le patrimoine culturel est vu comme une interaction, la pluralité des points de vue est soulignée. L'intention est louable. Mais qu'en est-il du processus concret? Faut-il envisager un scrutin, des mécanismes de démocratie directe? De telles voies sont possibles, mais reste la question de savoir quel groupe doit se prononcer, et sur quel patrimoine. Il existe des traditions qui ne touchent qu'une poignée de gens, de tout petits groupes, des confréries, des associations ou d'autres groupements informels. D'autres s'enracinent dans un village, une région ou un pays. D'autres encore débordent les entités territoriales et les structures politiques: la culture des migrants en est un exemple. Dans ce genre de cas, qui doit participer au processus de décision? Si l'on se base sur les modèles de participation politique habituels, les minorités se retrouvent en mauvaise posture, car leurs idées risquent d'être balayées par celles de la majorité. De plus, les personnes qui ne peuvent pas participer aux décisions démocratiques, par exemple celles qui n'ont pas le droit de vote, sont exclues de ce processus de décision. Mais surtout, il serait ainsi difficile de tenir compte de manière appro-

priée des différentes conceptions et priorités en matière de patrimoine. La majorité doit-elle toujours l'emporter sur la minorité? Ou la minorité a-t-elle forcément raison, parce qu'on ne peut critiquer son point de vue?

Si l'on observe comment le patrimoine culturel s'est développé, on remarque que sa préservation a rarement suivi les règles de la démocratie. Le patrimoine a toujours été vu comme un élément clé du pouvoir, et c'est encore le cas aujourd'hui. Par exemple, la fête d'Unspunnen (dès 1805), qui est pour ainsi dire l'archétype des traditions suisses actuelles, a été inventée par les patriciens de la ville, pour apaiser la colère de la population rurale, qui venait d'être privée de ses droits politiques après la période napoléo-

présent dans la lumière de l'histoire. Il faut toutefois que cette construction s'inscrive dans une «mémoire collective» (Maurice Halbwachs), car la formation d'une identité de groupe presuppose la mémoire culturelle: c'est par son intermédiaire que se transmet l'essentiel des valeurs, idées et visions du monde.

#### **Invention de la tradition**

La fête d'Unspunnen permet de comprendre ce qu'il faut entendre par «invention de la tradition»: les immenses efforts de l'élite ont conduit petit à petit à ce que, au début du XX<sup>e</sup> siècle, la croyance à ce patrimoine culturel soit ancrée dans l'esprit d'une grande partie de la population. L'objectif était ici politique et social: il s'agissait, d'une part, d'intégrer la population rurale dans une société en train de s'industrialiser et de s'urbaniser à toute vitesse, et, de l'autre, d'inclure les régions et cantons ruraux catholiques-conservateurs dans le système politique du jeune Etat fédéral dominé par les forces libérales. Le succès éclatant de cette entreprise est apparu dans toute sa splendeur au plus tard lors de l'exposition nationale de 1939. Le patrimoine culturel qui y était transmis, inexistant cent ans auparavant dans la plupart de ses formes, a été alors reconnu comme patrimoine national.

Faut-il y voir un cas idéal au sens de la Convention de Faro? D'un côté, on peut répondre par l'affirmative, puisque le consensus social a été encouragé et finalement atteint. De l'autre, cette affirmation doit être relativisée. La stratégie a été d'une remarquable efficacité; toutefois le facteur de succès n'était pas un processus démocratique incluant le plus grand nombre de participants, mais bien plutôt un programme de consolidation du pouvoir conçu par une élite qui avait reconnu l'importance du sentiment de tradition culturelle dans la formation d'une communauté politique. On observe un tel processus dans tous les Etats nationaux nés aux siècles derniers. De nombreux exemples montrent que des éléments essentiels de traditions culturelles qui sortaient du cadre établi ont été complètement occultés.

## **La Convention de Faro met l'accent sur le processus de légitimation démocratique. Mais quel groupe doit se prononcer, et sur quel patrimoine?**

nienne. En même temps, la fête a relancé le tourisme en attirant nombre de visiteurs prêts à débourser leur argent. Ce qui était en jeu ici, ce n'était pas la participation démocratique, mais bien la célébration de coutumes prétendument archaïques et du mode de vie des montagnards. Or la plus grande partie de ce qui était célébré n'existe plus, ou n'était pas connu, ou encore différait par sa forme de l'image que les patriciens s'en faisaient. C'est pourquoi, par la suite, un véritable programme d'invention des traditions va être mis au point: cours de cor des Alpes, composition de chants populaires «significatifs», création d'un jodel à l'échelon national, fabrication du mythe du montagnard éprouvé de liberté. Les traditions se construisent souvent à partir de pratiques désuètes, qui doivent être ranimées. C'est ce qu'on nomme l'invention de la tradition, depuis le livre éponyme de Eric Hobsbawm et Terence Ranger, «Invention of Tradition». Un tel processus permet de plonger le





Si, depuis quelques temps, plusieurs conventions en appellent à nouveau à la préservation du patrimoine culturel, il convient de se demander quel objectif poursuivent leurs auteurs et quel contexte social les y incite. Dans sa Convention, le Conseil de l'Europe adopte une perspective paneuropéenne; il argumente comme les Etats nationaux l'ont fait au XIX<sup>e</sup> siècle, à ceci près qu'il vise l'entité supranationale qu'est l'Europe. Il ne souffle mot de la signification nationale du patrimoine culturel, cruciale autrefois; c'est désormais sur le plan local et paneuropéen que se noue la communauté. L'appel lancé répond à un nouveau défi, celui d'un patrimoine culturel qui déborde les frontières nationales, un patrimoine qu'il s'agit

de préserver face aux menaces de la mondialisation.

#### **Société en mutation – renouveau des traditions culturelles**

Un autre aspect intervient: les mutations de la société viennent brouiller les anciennes classifications en groupes, ethnies et peuples, à qui une place claire était jusqu'ici assignée. La mobilité et la migration, les mariages mixtes, la diffusion planétaire de la culture populaire, la commercialisation, l'immersion médiatique, voilà autant de facteurs qui accentuent la diversité et le brassage des populations et des cultures. Nous voilà placés devant un problème de fond: Les efforts visant à instaurer

conserver le patrimoine culturel favorisent la convergence des traditions culturelles en une ligne narrative compacte. En revanche, la migration et la pluralité culturelle ont un effet diversificateur; elles élargissent le champ des traditions culturelles avec de nouveaux récits, qui rendent le consensus plus difficile à obtenir et peuvent conduire à des lignées de traditions contradictoires, voire antagonistes. La cohésion des sociétés modernes, plurielles et mobiles, semble par là menacée, et c'est la raison pour laquelle le patrimoine culturel occupe à nouveau le devant de la scène. Cette prise de conscience constitue une chance, mais aussi un danger. Débattre largement sur l'importance de tel patrimoine culturel, telles traditions ou

telles coutumes peut favoriser la cohésion sociale, permettre à l'individu ou au groupe de savoir où se situer et lui procurer stabilité et repères. Des conventions qui, comme celle de Faro, encouragent ces débats dans un climat de respect mutuel et de confiance peuvent réellement faciliter «la coexistence pacifique» dans une perspective de «résolution et de prévention des conflits», pour reprendre les termes de la Convention.

Pourtant, on ne peut exclure totalement les dangers du débat. Celui-ci n'a de chances que si on insiste sur le processus qui caractérise le patrimoine culturel. Le patrimoine culturel n'existe pas simplement comme tel; il faut le forger, le conquérir, le construire, l'adapter, le remodeler. Ceux qui bran-

dissent le patrimoine comme un rempart contre le déferlement de la mondialisation et de la migration en l'érigent comme une barricade immuable, à l'instar de certains de nos témoins politiques, n'atteindront pas leur but, parce que, dans la réalité, les sociétés évoluent et les traditions n'ont que le sens qu'on leur attribue à un certain moment.

#### **La démocratie et le débat sur le patrimoine culturel se conditionnent l'un l'autre**

Un autre problème est celui de la délimitation, qui n'est plus guère possible de nos jours. Les Etats nationaux des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles avaient tracé des frontières claires; par là, ils ont provoqué des guerres cruelles et des conflits violents avec d'autres peuples vus comme différents, étrangers et incompatibles, tout en bafouant les droits de nombreuses minorités et en détruisant leurs traditions. Aujourd'hui, la question des limites s'est encore complexifiée. Tous, nous sommes citoyens d'un

**Ce n'est pas principale-  
ment la reconnaissance  
collective d'un patrimoine  
culturel qui favorise la  
cohésion sociale; c'est le  
fait de s'accorder sur la  
façon de débattre sur le  
patrimoine.**

Etat, avons des racines au niveau local; mais nous sommes aussi mobiles et vivons où vivent des groupes très divers; de nombreux facteurs nous caractérisent, tels que la position sociale, le sexe, la formation, l'orientation sexuelle, les pratiques culturelles, etc. Dans chacun de ces domaines, les traditions jouent un rôle; en tant qu'individu, j'appartiens à plusieurs groupes, qui côtoient encore d'autres groupes actifs sur le même terrain. Comment la participation, le débat démocratique fonctionnent-ils ici? On assiste à des interférences, des interactions, des connexions, des conceptions dif-

férentes de certaines traditions, des conflits portant sur leur signification. Qu'on pense, par exemple, au débat sur les monuments de la guerre de Sécession dans le sud des Etats-Unis. Ce sont ici des mondes qui s'entrechoquent, des positions sociales qui se négocient. Il ne peut être question d'harmoniser artificiellement le patrimoine culturel, et encore moins de l'homogénéiser. La seule solution raisonnable est de débattre. Mais les débats doivent suivre les règles de l'Etat de droit démocratique. C'est dans ce sens que l'ordre démocratique et un rapport judiciaire au patrimoine culturel se conditionnent l'un l'autre. Le patrimoine culturel est une question de pouvoir, notamment du pouvoir de définir; il peut donc y avoir des disputes, des controverses à son sujet. Ce n'est qu'ainsi qu'une société peut trouver son assise, que les différents groupes qui la composent peuvent se doter d'une base commune. Tant que le débat se déroule de façon démocratique et pacifique, il n'y a pas de souci à se faire. En revanche, si un groupe veut imposer avec autoritarisme une manière de concevoir et d'interpréter le patrimoine culturel, son point de vue aura peut-être plus de chances d'être adopté; mais il manquera un véritable consensus, de sorte que le processus démocratique aura échoué.

Ainsi, ce n'est pas principalement la reconnaissance collective d'un patrimoine culturel qui favorise la cohésion sociale d'une société démocratique et plurielle; c'est le fait de s'accorder sur la façon de débattre sur le patrimoine. La cohésion ne court aucun danger si les membres de la société s'opposent sur la signification du patrimoine culturel, s'ils l'interprètent différemment, le rejettent ou le réinventent. En revanche, si ces débats n'appliquent pas les règles de respect mutuel, de participation démocratique et d'égalité des participants, là, la cohésion est menacée, là, le patrimoine culturel se transforme en instrument de domination. Nous en avons d'innombrables exemples, passés et présents.

